



Si on restait dans le cadre

Dans le cadre du Plan de Lutte Antiterroriste, l'administration pénitentiaire a recruté des contractuels éducateurs spécialisés et psychologues. Ces binomes interviennent auprès des SPIP pour « améliorer l'identification des phénomènes de radicalisation (religieuse) et améliorer la prise en charge des personnes radicalisées ou en voie de radicalisation »(cf lettre de mission)

En octobre 2015, la CGT SPIP 65 s'inquiétait du cadre d'intervention de ces personnels précaires (cf Si on mettait les pieds dans le P.L.A.T.); la pratique montre que ces inquiétudes étaient fondées.

Déjà les binomes envisagent d'intervenir auprès des personnes sans présenter leur cadre d'intervention et leurs objectifs, ensuite, les préconisations faites posent question quant à la connaissance du cadre légal et des principes de service public.

Ainsi, il est préconisé dans une situation, que la personne soit orientée par le CPIP vers un aumônier, faut-il rappeler que nous sommes tenus au principe de laïcité?

Ailleurs une personne signalée au binome perd son emploi 3 jours plus tard car l'employeur a été contacté par les services de la préfecture.

Ailleurs encore, un collègue est sollicité par le binome concernant une personne signalée comme radicalisée? parce qu'à la fin de sa détention (émaillée de plusieurs séjours en hôpital psychiatrique) elle a déchiré sa carte d'identité « en tenant des propos anti démocratiques ».

L'amalgame entre troubles de comportements, fragilité sociale et terrorisme pose question.

La CGT SPIP 65 ne nie pas l'existence d'un phénomène qui peut toucher des personnes fragilisées par leur âge, leur état de santé ou leurs difficultés sociales, mais il s'agit de rappeler que les SPIP interviennent sous mandat judiciaire, dans ce cadre, et celui du secret professionnel, ils ont à travailler avec les personnes sur le passage à l'acte et la prévention de la récidive, ils ont à rendre compte aux magistrats, ce qu'ils ont toujours fait.

Le mélange de genre entre renseignement et prise en charge ouvre la porte à tous les risques de dérapages et de stigmatisation;

La CGT SPIP 65 demande à ce que le cadre légal des interventions de chacun soit clairement énoncé et respecté. Elle demande aussi la consultation de la CNIL et de la HALDE sur ces dispositifs.

Tarbes le

mercredi 6 janvier 2016